

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
17/06/2021

Dossier complet le :  
17/06/2021

N° d'enregistrement :  
2021-11242

### 1. Intitulé du projet

Projet d'installation agricole (maraîchage) sur la commune de Gradignan (33)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BORDEAUX METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole

RCS / SIRET

2 4 3 3 0 0 3 1 6 0 0 0 1 1

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols. a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	Défrichement de 6 123 m <sup>2</sup> de boisements en vue de créer une activité agricole (maraîchage)

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'aménagement consiste en la réalisation d'espaces consacrés au maraîchage avec :

- sur la parcelle Nord-Ouest = 5280 m<sup>2</sup> de maraîchage plein champs (PC) et 1040 m<sup>2</sup> de maraîchage sous abris (SA) répartis en 3 serres dont une pépinière. Des arbres fruitiers ainsi que des arbustes seront plantés en bordure de champs et des couloir inter jardins de 4m de large seront aménagés.

510 mètres de haie champêtre seront plantées sur la périphérie de la parcelle.

- sur la parcelle Nord-Est = 4800 m<sup>2</sup> en rotation EV et grande culture ainsi qu'un rang de 11 noisetiers en lisière forestière.

Un défrichement sur l'ensemble des parcelles consacrées à l'implantation de l'activité de maraîchage sera effectué (parcelles 192AM 22 à 28, 56, 57 et 58). La surface défrichée correspond à 6 123 m<sup>2</sup> (parcelles 192AM 22, 56, 57 et 58 pour partie).

La majorité des boisements présents sur l'aire d'étude sont des chênes pédonculés, des charmes et des frênes.

## 4.2 Objectifs du projet

Développer une économie sociale et solidaire par la création d'une nouvelle activité de maraîchage.  
Développer l'agriculture dans un secteur péri-urbain dense.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus comprennent le déboisement et dessouchage des arbres, le terrassement des sols si nécessaire, la préparation des sols pour mise en culture, la plantation des arbres/haies et le montage des serres.

Un forage nécessaire à l'arrosage des cultures sera également creusé au sud-est de la parcelle 28.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation par un agriculteur des différentes parcelles de maraîchage : plantations, arrosage, entretien, récoltes/cueillettes.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet :

- d'un dossier de déclaration loi sur l'eau dans le cadre de la mise en œuvre du forage de prélèvement d'eau (procédure réalisée séparément) ;
- d'une notice simplifiée Natura 2000 jointe à l'autorisation de travaux ;
- d'un dossier d'autorisation de défrichage.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Maraîchage PC	5 280 m <sup>2</sup>
Maraîchage SA	1 040 m <sup>2</sup>
Total	6 320m <sup>2</sup> / 1,4 ha SAU
Plantations	96 fruitiers + 910 m de haies champêtre
Surface de culture en rotation EV et "grandes cultures"	4800 m <sup>2</sup>
Arbres plantés	11 noisetiers

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Chemin du Plantey  
Commune de Gradignan (33)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 ° 3 7 ' 3 6 " 256 Lat. 4 4 ° 4 5 ' 1 " 5 16

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de transport terrestre dans le département de la Gironde approuvé le 17 novembre 2015. Le PPBE Gironde concerne les voies routières suivantes: RN10, RN89, RN230, RN250, RN524, A62, A63, A630, A631 et A660. Source: Préfecture Gironde
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: Atlas des patrimoines

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inclus au sein du périmètre des zones humides d'importance majeure ou bien au sein d'une zone humide élémentaire définie au sein du SDAGE Adour-Garonne. D'après le pré-diagnostic écologique de terrain, aucune zone humide n'est présente au droit du projet. Source : SIE Adour Garonne et Réseau zones humides
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: Préfecture Gironde, DDTM Gironde
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source BASOL et BASIAS
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude est localisée en zone de répartition des eaux ZRE3302 définie par l'Arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005. Source: SIE Adour Garonne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: ARS Gironde
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DRAC (pigma), Atlas des patrimoines

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'un forage d'une profondeur d'environ 14 mètres de profondeur pour l'irrigation des cultures (cf. Déclaration Loi sur l'eau). L'impact potentiel est faible
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation de la ressource en eau souterraine restreinte à l'irrigation des cultures (cf. Déclaration Loi sur l'eau). L'impact potentiel est faible.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impactera majoritairement des boisements (chênes, charmes et frênes) qui seront défrichés dans le cadre du projet. Des mesures adéquates seront prises afin de limiter les impacts sur les milieux naturels : évitement du boisement à l'est et de la flore patrimoniale, maintien et mise en défens des arbres remarquables, réalisation de travaux en période favorable, protocole adapté pour la coupe potentielle des arbres à cavité...
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la consommation d'espaces forestiers. Un dossier de demande d'autorisation de défrichement sera déposé.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DDTM Gironde, DREAL Aquitaine, Primnet, Dossier départemental des risques majeurs.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation par crues Risque feu de forêt Risque retrait-gonflement des argiles modéré et fort Zone de sismicité de niveau 2  Source: Dossier départemental des risques majeurs, Géorisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : véhicules de chantier pour la réalisation du défrichement principalement. En phase exploitation : circulation supplémentaire ponctuelle de véhicules utilisés dans le cadre de l'exploitation
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux : Bruit modéré des engins durant la période des travaux. En phase exploitation : le projet n'est pas de nature à générer du bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>De manière temporaire, en phase de travaux, le projet pourra engendrer des vibrations liées au fonctionnement des engins de chantier. Dès lors que la phase chantier sera terminée, plus aucune vibration ne sera engendrée.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Phase travaux: Émissions de gaz d'échappement des engins de chantier</p> <p>Phase exploitation: le projet en lui-même n'est pas de nature à engendrer des rejets dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux de défrichage engendrés entraîneront la production de déchets forestiers qui seront valorisés localement.</p> <p>Les déchets de chantier seront consignés et évacués vers les filières adaptées.</p> <p>En phase d'exploitation, des déchets verts liés à l'activité de maraîchage seront potentiellement produits</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface du projet est à l'heure actuelle constitué de boisements. Un défrichage est donc prévu pour les besoins de l'opération. Une activité de maraîchage remplacera les boisements.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Projet de Zone d'Aménagement Concerté de Gradignan localisé à 2,5 km de l'aire d'étude immédiate avec un avis émis le 31/10/2019. Le projet de ZAC prévoit d'éviter l'ensemble des boisements. Ainsi, il n'y a pas d'incidences cumulées.

Projet de défrichage de 24,99 ha pour plantation de pieds de vigne à Leognan (33) de 2016 situé à 325 m au sud du projet. L'avis rendu n'est pas accessible.

D'autres projets de défrichage (en faveur des vignes) pour lesquels un avis n'a pas encore été mis sont présents autour de l'aire d'étude immédiate.

Les incidences du projets sur la destruction d'habitats d'espèces (boisements) sont donc susceptibles d'être cumulées avec les autres projets de défrichage alentour.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet a été conçu de manière adaptée afin de limiter tout rejet et toute forme de pollution dans le milieu naturel ou sur le milieu humain. Le projet fera l'objet d'un dossier de Déclaration Loi sur l'Eau. Les mesures spécifiques à la gestion des eaux y seront détaillées.

Concernant les boisements, un défrichement aura lieu sur 6 123 m<sup>2</sup> de boisements de plus de 30 ans. Un dossier spécifique sera réalisé pour cette demande.

L'ensemble des mesures spécifiques prises pour préserver le milieu naturel sont listées dans le document "Description des mesures et des caractéristiques du projet destinées à réduire les effets négatifs notables du projet sur le milieu naturel" joint en annexe 8 du présent dossier.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux enjeux identifiés feront l'objet de dossiers réglementaires spécifiques (dossier loi sur l'eau, demande

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : Pré diagnostic écologique (5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation du projet)

Annexe 8 : Description des mesures et des caractéristiques du projet destinées à réduire les effets négatifs notables du projet sur le milieu naturel (6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bordeaux

le, 17/06/2021

Signature

Signature : Catherine DELALOY



cadre ci-dessus

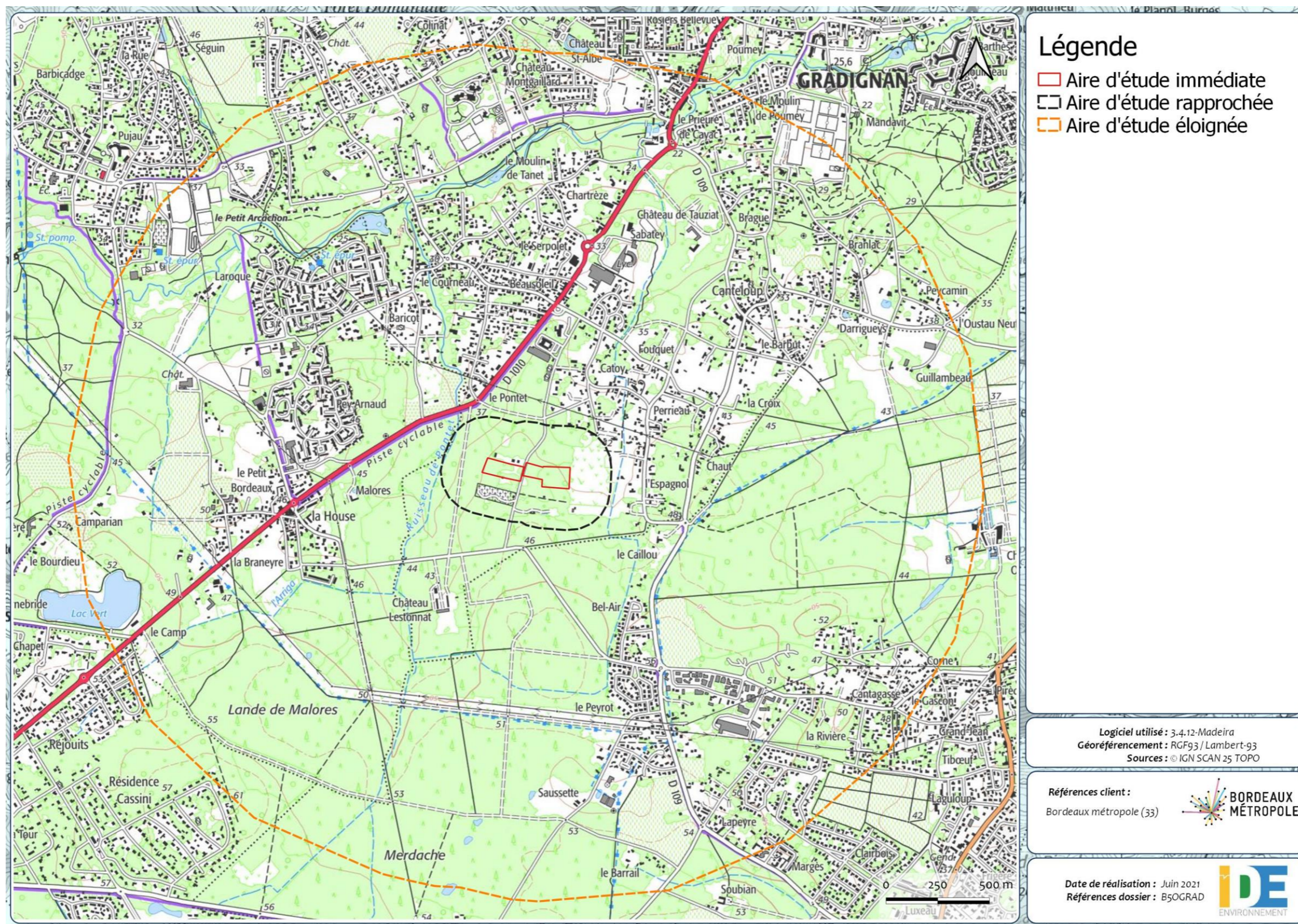


Figure 1: Aires d'études

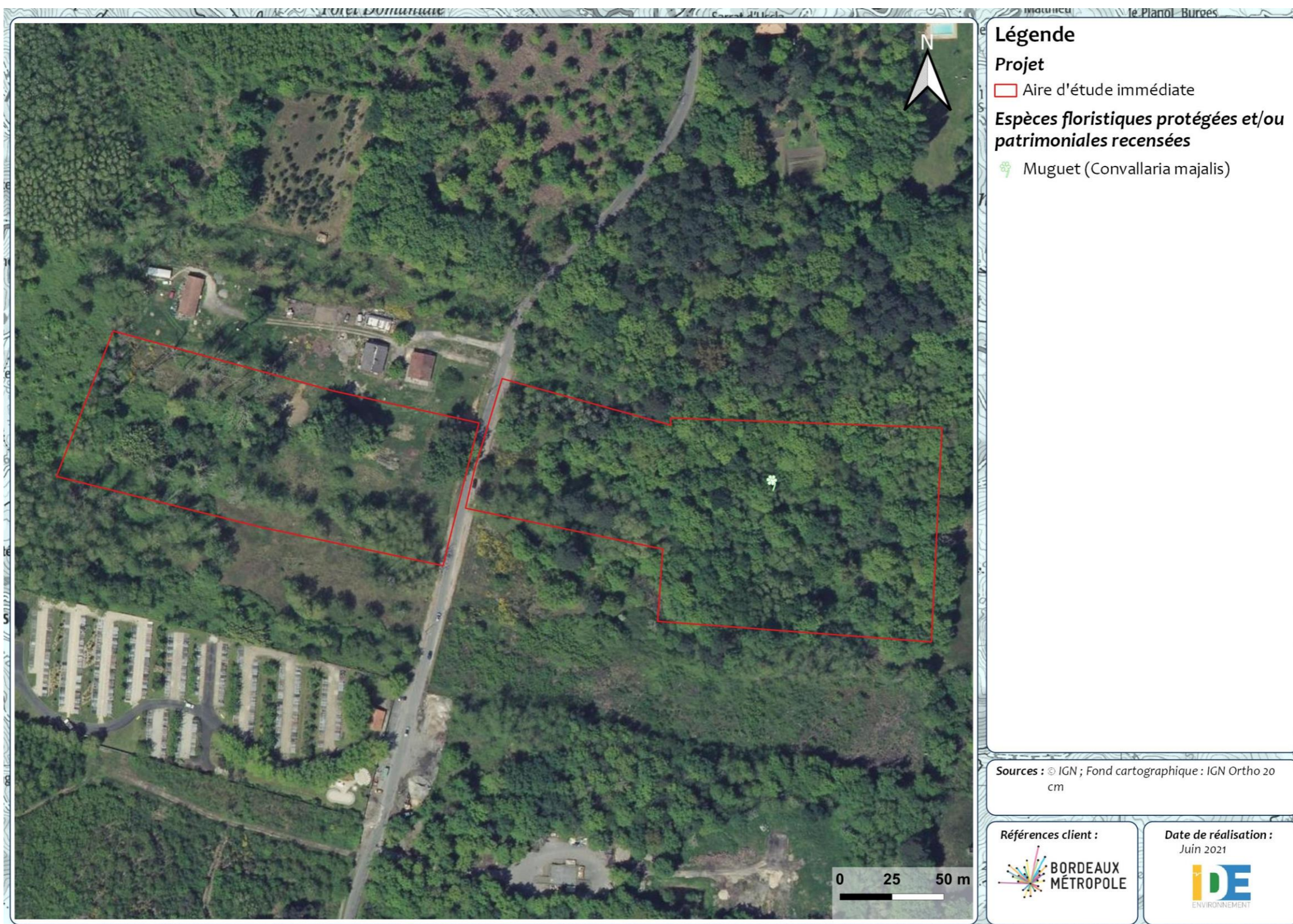


Figure 8 : Localisation des espèces protégées et/ou patrimoniales recensées sur l'aire d'étude immédiate